Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-213501307-20260227-13022026-DE

COMMUNE DE HÉDÉ-BAZOUGES

HÉDÉBAZOUGES

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES sur convocation du treize février deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle du conseil, sous la Présidence de Madame Isabelle CLÉMENT-VITORIA, Maire de la commune de Hédé-Bazouges.

PRÉSENTS :
Mme CLÉMENT-VITORIA Isabelle, M. ROBINAULT Thierry, Mme STEPHAN Nadine, M. VEYRE Christian, Mme HAYE Anne, M. PORTEBOEUF Tony, M. MELL Gwenole, M. CADOU Didier, M. BOURGOUIN Hervé, Mme THEBAULT Stéphanie, M. ROCHARD Stéphane, Mme CHERRE Françoise, M. TABEAU Cédric, Mme DIFFER Sonia.

ABSENTS EXCUSES : M. MEYER Damien, M. QUENISSET Julien, Mme Stéphanie LERAY.

ABSENTS NON EXCUSÉS : Mme NAVET Cindy M. NICOLAS Thomas.

POUVOIRS :
- M. QUENISSET Julien donne pouvoir à Mme CLÉMENT-VITORIA Isabelle,
- M. MEYER Damien donne pouvoir à M. PORTEBOEUF Tony.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MELL Gwenole.

Ayant constaté que le quorum de 10 est atteint, la séance a été ouverte à 20h35 sous la présidence de Madame Isabelle CLÉMENT-VITORIA, Maire de la commune de Hédé-Bazouges, qui a déclaré que les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) sont installés dans leurs fonctions.

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-213501307-20260227-13022026-DE

OBJET N°13-02-2026 : Finances - Détermination du coût d'un élève en 2025/2026 et du montant attribué par la commune aux élèves pour les fournitures et sorties scolaires

Vu les articles L.212-8, L.442-5-1 et suivants du code de l'éducation, les communes dépourvues d'écoles publiques sur leur territoire versent une participation financière pour l'accueil de leurs élèves en écoles maternelles et primaires, publiques comme privées sous contrat,

Vu le courrier du préfet datant du 23 octobre 2025 nous indiquant un coût moyen départemental de 493,00 € pour un élève en élémentaire et à 1554,00 € pour un élève en maternelle,

1- Détermination du coût élève 2025/2026

Il convient de déterminer le coût moyen d'un élève pour l'année 2025/2026 pour refacturation aux communes concernées par les dispositions mentionnées précédemment.

Il est proposé de retenir un coût moyen par élève de maternelle de 1554,00 € et un coût moyen par élève en élémentaire de 307,81 €, dont le détail de calcul est le suivant :

Cout maternelle personnel	128 674,79 €
Cout maternelle gestion dossier	1 120,38 €
Cout dépenses spécifique liées à la maternelle	623,08 €
Cout Charges de gestion courante	17 058,50 €
Cout total maternelle	**147 476,75 €**

Cout d'un élève maternelle	**1 536,22 €**
Cout élémentaire dépense	18 004,49 €
Cout élémentaire gestion dossier	1 773,94 €
Cout Charges de gestion courante	27 009,28 €
Cout total élémentaire	**46 787,72 €**
Cout d'un élève élémentaire	**307,81 €**

Il est précisé que cette délibération sera transmise aux communes concernées.

2- Détermination du coût élève 2025/2026

Ce montant est arrêté sur l'année 2025 et en prenant en compte le nombre d'élèves au 1er janvier 2026.

Il est proposé d'attribuer un montant de 51,22€/élève pour les fournitures scolaires et de 26,58 €/élève pour les sorties scolaires dont le détail est le suivant :

- **Coût des fournitures pour l'année 2026 (évalué sur dépenses 2025) :**

Ecole	Nombre enfants au 01/01/2026	Coût total	Moyenne par enfant
Publique	248	10 666,48€	43.01 €

- **Coût des sorties scolaires pour l'année 2026 (évalué sur dépenses 2025)**

Ecole	Nombre enfants au 01/01/2025	Coût total	Moyenne par enfant
Publique	248	7093,75 €	29,56 €

Il est précisé que cette délibération sera transmise aux communes concernées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** les tableaux présentés ;

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-213501307-20260227-13022026-DE

- **DE DETERMINER** un coût moyen de 1 536,22€ pour un élève de maternelle ;
- **DE DETERMINER** un coût moyen de 307,81€ pour un élève d'élémentaire ;
- **DE DETERMINER** un coût moyen de 43.01 €pour les fournitures scolaires d'un élève ;
- **DE DETERMINER** un coût moyen de 29,56 €pour le coût des sorties scolaires par élève ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au Budget Primitif Principal 2026 ;
- **DE TRANSMETTRE** cette délibération aux communes concernées par un reversement ;

Adopté à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

Le 4 mars 2026,

LA MAIRE
Isabelle CLEMENT-VITORIA

MAIRIE DE HEDE-BAZOUGES
35630

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gwenole MELL